



Beauvallon, le 2 JUILLET 2019

REF : SB-fd

S.A.F.B.
Golf Club de Beauvallon

Chers Membres, Chers Amis,

Le Conseil d'Administration et moi-même sommes heureux de vous inviter à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra :

Club House du Golf de BEAUVALLON
Samedi 20 Juillet 2019 à 14h30.

La prochaine Assemblée Générale sera l'occasion de vous informer sur les décisions votées par le Conseil d'Administration pour l'exercice à venir.

Nous répondrons également aux questions que vous serez amenés à poser avec objectivité.

Cette année, les documents administratifs pour **l'AGO de la SAFB** ainsi que **l'AGO de l'Association Sportive** seront disponible sur le site du golf :

golf-club-de-beauvallon.com
dans la rubrique Membres du menu. Le code d'accès est G10a .

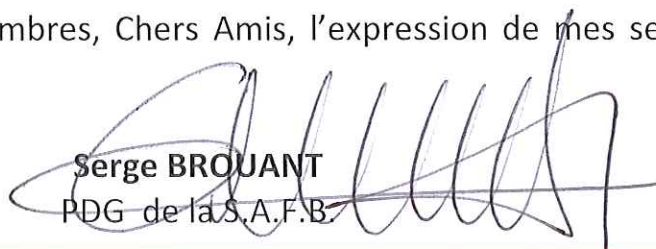
La procédure de vote reste inchangée.

Si, pour une raison quelconque, vous ne pouviez assister à l'Assemblée Générale, nous vous demandons expressément de nous faire parvenir votre pouvoir soit par courrier postal ou par courriel à :

golfdebeauvallon@wanadoo.fr

Ainsi, nous aurons la certitude que le quorum sera atteint car si ce n'était pas le cas, nous serions dans l'obligation de convoquer une nouvelle assemblée à une date ultérieure avec tout le travail et le coût que cela représente.

Veuillez agréer, Chers Membres, Chers Amis, l'expression de mes sentiments respectueux.


Serge BROQUANT
PDG de la S.A.F.B.

Société Anonyme des Fairways de Beauvallon

Siège Social : Boulevard des Collines - 83310 GRIMAUD

Tél. : 04 94 96 16 98 - Fax : 04 94 96 59 47 - golfdebeauvallon@wanadoo.fr

S.A. au capital de 3.292.898,40 € - Siret : 384 904 843 00016 - RC Saint-Tropez B384 904 843

SOCIETE ANONYME DES FAIRWAYS DE BEAUVALLON

GRIMAUD

Société Anonyme de Capital de € 3.292.898,40

Siège Social : Boulevard des Collines à Grimaud RCS SAINT TROPEZ

n° B 384 904 843 (92B97)

Beauvallon le, 02 Juillet 2019

CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers Actionnaires,

J'ai l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de votre Société qui se réunira :

le Samedi 20 Juillet 2019 à 14h30

Club House du Golf de BEAUVALLON

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 225-38 et suivant du code du commerce
- Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions
- Quitus aux administrateurs
- Affectation des résultats
- Autorisation d'ester en justice pour les limites de propriété entre le Golf et les villas dans les Parcs de BEAUVALLON adjacentes aux trous N°6 et 13
- Informations générales de l'activité de notre société et état des procédures en cours
- Questions diverses

Afin que l'Assemblée puisse commencer à l'heure, la liste des présences pourra être élargée à partir de

14h00 au Club House du Golf de BEAUVALLON

Si vous ne pouvez assister à cette réunion, vous avez la faculté d'exprimer votre avis :

- Soit en votant par correspondance
- Soit en vous faisant représenter par un autre actionnaire,
- Soit en autorisant le **PRESIDENT** de l'Assemblée à voter en votre nom.

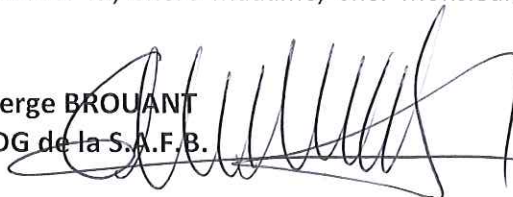
Vous trouverez ci-joint un formulaire destiné à vous permettre d'exercer l'une de ces trois options. Conformément à l'Article 26 des Statuts, seul les pouvoirs consentis sur l'original du formulaire adressé à l'actionnaire sont valables.

Je vous rappelle enfin que seuls les pouvoirs ou les votes par correspondance déposés ou reçus au Siège de la Société au plus tard 3 jours avant la tenue de l'Assemblée, soit **le Mercredi 17 Juillet 2019** au plus tard seront pris en compte.

Comptant sur votre présence, Je vous prie de trouver ici, Chère Madame, Cher Monsieur, Chers Actionnaires, l'expression de mes sentiments dévoués.

Serge BROUANT

PDG de la S.A.F.B.



PS: Si vous ne pouvez assister à l'Assemblée Générale, n'oubliez pas de renvoyer le formulaire de votre procuration afin que nous puissions délibérer en toute légalité par courriel à : golfdebeauvallon@wanadoo.fr

Date limite de réception : Mercredi 17 JUILLET 2019

SOCIETE ANONYME DES FAIRWAYS DE BEAUVALLON
GRIMAUD

Boulevard des Collines
83310 GRIMAUD
Tél: 04.94.96.16.98 Fax: 04.94.96.59.47
golfdebeauvallon@wanadoo.fr

Beauvallon le, 02 Juillet 2019

Texte des Résolutions présentées par le Conseil d'Administration à L'Assemblée Générale Ordinaire du Samedi 20 Juillet 2019 à 14h30.
--

Première Résolution :

L'Assemblée après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2018/2019 ainsi que toutes les opérations traduites par les dits comptes ou résumées dans les rapports susvisés.

Cette résolution est mise aux votes

Deuxième Résolution :

L'Assemblée donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2018/2019

Cette résolution est mise aux votes

Troisième Résolution :

L'Assemblée décide d'affecter le résultat comptable s'élevant à € - 39.680,28 de la manière suivante :
€ -39.680,28 au compte "report à nouveau"

Cette résolution est mise aux votes

Quatrième Résolution :

Autorisation d'ester en justice pour les limites de propriété entre le Golf et les villas des Parcs de BEAUVALLON aux trous N°6 et 13.

Cette résolution est mise aux votes

FORMULAIRE DE VOTE PAR :
CORRESPONDANCE
OU
PROCURATION

SOCIÉTÉ ANONYME DES FAIRWAYS DE BEAUVALLON
Boulevard des Collines – 83310 GRIMAUD
T el : 04.94.96.16.98 - golfdebeauvallon@wanadoo.fr

ATTENTION : date limite de réception

Mercredi 17 Juillet 2019

par courrier ou mail : golfdebeauvallon@wanadoo.fr

NOM:

PRENOM :

Adresse :

POUVOIR ORDINAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE **ORDINAIRE**

le Samedi 20 juillet 2019 à 14h30

Club House du Golf de BEAUVALLON

ATTENTION : CHOISISSEZ (1) ou (2)

- (1) **VOUS FAITES CONFIANCE AU PRÉSIDENT** et vous l'autorisez à utiliser le formulaire dans le sens favorable aux résolutions proposées par le Conseil d'Administration en cochant OUI devant chaque résolution, datez et signez

<u>1^{ère} Résolution</u>	OUI	NON	ABSTENTION
<u>2^{ème} Résolution</u>	OUI	NON	ABSTENTION
<u>3^{ème} Résolution</u>	OUI	NON	ABSTENTION
<u>4^{ème} Résolution</u>	OUI	NON	ABSTENTION

RAYEZ LES MENTIONS INUTILES

- (2) Vous souhaitez que votre conjoint ou un autre actionnaire vote pour vous à l'Assemblée : mettez son nom, datez et signez sans cocher de case.

Nom de mon représentant.....

Article 161 de la loi sur les sociétés :

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représentés à une assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales ou statutaire fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire. Les clauses contraires aux dispositions des alinéas précédents sont réputées non écrites. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

Fait à le
Nb de voix

NOM Prénom
Signature

FORMULAIRE DE VOTE PAR :
CORRESPONDANCE
OU
PROCURATION

SOCIETE ANONYME DES FAIRWAYS DE BEAUVALLON
Boulevard des Collines – 83310 GRIMAUD
T el : 04.94.96.16.98 - golfdebeauvallon@wanadoo.fr

ATTENTION : date limite de réception

Mercredi 17Juillet 2019

par courrier ou mail : golfdebeauvallon@wanadoo.fr

NOM:

PRENOM :

Adresse :

POUVOIR ORDINAIRE

ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE**

le Samedi 20 juillet 2019 à 14h30

Club House du Golf de BEAUVALLON

ATTENTION : CHOISISSEZ (1) ou (2)

- (1) VOUS FAITES CONFIANCE AU PRESIDENT et vous l'autorisez à utiliser le formulaire dans le sens favorable aux résolutions proposées par le Conseil d'Administration en cochant OUI devant chaque résolution, datez et signez

<u>1^{ère} Résolution</u>	OUI	NON	ABSTENTION
<u>2^{ème} Résolution</u>	OUI	NON	ABSTENTION
<u>3^{ème} Résolution</u>	OUI	NON	ABSTENTION
<u>4^{ème} Résolution</u>	OUI	NON	ABSTENTION

RAYEZ LES MENTIONS INUTILES

- (2) Vous souhaitez que votre conjoint ou un autre actionnaire vote pour vous à l'Assemblée : mettez son nom, datez et signez sans cocher de case.

Nom de mon représentant.....

Article 161 de la loi sur les sociétés :

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représentés à une assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales ou statutaire fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire. Les clauses contraires aux dispositions des alinéas précédents sont réputées non écrites. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

Fait à le
Nb de voix

NOM Prénom
Signature

FAIRWAYS DE BEAUVALLON

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 292 898,4 EUROS

SIEGE SOCIAL : BOULEVARD DES COLLINES GRIMAUD

83310 **GRIMAUD** (VAR)

384904843 RCS FREJUS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE **31 MARS 2019**

Mesdames, Messieurs,

Nous allons nous réunir en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le **31 mars 2019** et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Présentation des états financiers

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN ACTIF	31/03/2019	31/03/2018	Ecart %
Immobilisations incorporelles	1914	2810	(-31.89)
Immobilisations corporelles	4 501 538	4 361 255	+3.22
Immobilisations financières	2 076	2 076	0
ACTIF IMMOBILISE	4 505 528	4 366 141	+3.19
Stocks et en cours	8115	6237	+30.11
Créances diverses	100 911	92 580	+9
Disponibilités	1 145 843	1 372 600	(-16.52)
Charges constatées d'avance	49480	44797	+10.45
ACTIF CIRCULANT	1 304 349	1 516 214	(-13.97)
TOTAL ACTIF	5 80 9877	5 882 356	(-1.23)

BILAN PASSIF	31/03/2019	31/03/2018	Ecart %
Capital social	3 292 898	3 292 898	0,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 307 301	1 307 301	0,00
Réserve légale	198 715	198 715	0.00
Report à nouveau	352 879	392 654	(-10.13)
Résultat de l'exercice	(-39680)	(-39775)	+0.24
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	5 112 113	5 151 793	(-0.77)
Provisions	0	0	0
Dettes	214 657	262 639	(-18.27)
Produits constatés d'avance	483 106	467 924	+3.24)
TOTAL DETTES	697 763	730 563	(-4.49)
TOTAL PASSIF	5 809 876	5 882 356	(-1.23)

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	31/03/2019 12 mois	31/03/2018 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes) + production	1 660 342	1 822 091	(-8.88)
Coût des achats et charges externes	614 606	789 974	(-22.20)
VALEUR AJOUTEE	1 045 736	1 032 117	+1.32
Impôts, taxes et versements assimilés	19 384	31 435	(-38.34)
Charges de personnel	779 415	817 453	(-4.65)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	247 937	183 230	+35.32
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	7348	29010	(-74.67)
Autres produits	3668	8295	(-55.78)
Dotations aux amortissements et provisions	310 305	288 005	+7.74
Autres charges	4048	2001	+102.28
RESULTAT D'EXPLOITATION	(-55 398)	(-69 472)	+20.26
Résultat financiers	2884	17903	(-83.89)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(-52 515)	(-51 569)	(-1.83)
Résultat exceptionnel	12 834	16 500	(22.22)
Impôt sur les bénéfices	0	4706	n/a
RESULTAT NET COMPTABLE	(-39 680)	(-39 774)	+0.24

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires (production d'immobilisations incluse) qui s'est élevé à **€ 1 660 342** contre **€1 822 091** pour l'exercice précédent, soit une baisse de **8.88%**.

Le total des charges d'exploitation ressort à **€1 727 757** après dotation aux provisions et amortissements pour **€310 305**.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de **€817 453** à **€779 415** soit une baisse de **4.65%** alors que l'effectif moyen s'est maintenu à 15 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à **(€-55 398)** contre **(€-69 472)** pour l'exercice précédent.

Le résultat financier, d'un montant de **€ 2 884** contre **€17 904** pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de **(€ -52 515)** contre **(€51 569)** au 31 mars 2018.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant positif de **€12 834** contre **€16 500** pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice est nul, du fait de la perte fiscale.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de **€-39 680,28**.

Ce résultat déficitaire se trouve en très légère baisse par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par déficit de **(€-39 774.55)**.

- Les deux employés affectés au Chalet ont quitté la Société. L'une par une rupture conventionnelle de contrat de travail, l'autre par un protocole d'accord transactionnel après négociations

Informations relatives aux délais de paiements des fournisseurs et des clients

Nous vous présentons ci-après les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu (C.Com. Art. L. 441-1-1 et D. 441-4) pour cet exercice. Tableau annexé au présent rapport.

Résultats de l'activité, progrès réalisés, difficultés rencontrées, évolution prévisible et perspectives d'avenir

Nos investissements pour l'aménagement du parcours se sont poursuivis sur cet exercice.

Vous avez pu constater les travaux réalisés sur les zones suivantes :

- Réfection de l'étanchéité de la couverture du Club House
- Réfection des façades du Club House
- Remise en état de l'intérieur du Club House

- Remplacement des toiles pare soleil de la terrasse du Club House
- Réfection complète des tees de départ des trous N° 3 et 16 avec reprise complète de l'arrosage
- Réhabilitation des fairways des trous N°3 et 15. – Apport de 7.000 m3 de terre de remblais – Création d'un bunker – Réhabilitation des 2 bunkers existants – Reprise totale de l'arrosage.
- Plantations d'arbres trous N° 3-15-16
- Planimétrie départ trou N°7
- Remplacement camion benne
- Remplacement du râteau à bunker mécanique
- Remplacement du transporteur GATOR
- Achat d'une balayeuse

La totalité des travaux réalisés sur le terrain ont été effectués par notre personnel. Les coûts en sont ainsi considérablement limités.

Cette politique d'investissement perdure malgré une situation économique internationale difficile. Nous devons rester attractifs pour préserver la clientèle des joueurs de passage. Cette option place le niveau de notre dotation aux amortissements à € **310 304**.

Notre trésorerie disponible s'élève à €**1 145 843** contre € **1 372 600** l'an passé.

Point sur les procédures en cours

- La cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par la SARL CHLOE.C le 13 décembre 2018 et confirme l'arrêt rendu le 21 décembre 2017 par la cour d'appel d'Aix en Provence. La SARL CHLOE.C a quitté les lieux le 23 janvier 2018. Cette procédure est définitivement close.

La procédure en concurrence déloyale intentée par la SARL CHLOE.C devant le Tribunal de Commerce est toujours en cours.

Le référé demandé par la SAFB devant la cour d'appel d'Aix en Provence concernant la concurrence déloyale sera plaidée le 11 septembre 2019.

-La Cour d'Appel d'Aix en Provence a examiné la procédure demandée par la SALB visant le Jugement du TGI de Draguignan en date du 9 novembre 2017. Le délibéré est prévu le 26 septembre 2019.

-Le Tribunal Administratif de Toulon a rejeté le 6 novembre 2018 le recours engagé par la SALB pour le permis de construire. La SALB a fait appel de la décision devant le Tribunal Administratif de Marseille.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

-Le 28 mars 2019, la SAFB a assigné la SARL MP3C devant le Tribunal de Commerce de Fréjus pour récupérer une parcelle de terrain. Le Tribunal de Commerce s'est déclaré incompétent en date du 17 juin 2019. Le litige sera terminé par le TGI de DRAGUIGNAN.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Détention du capital social par les salariés

Conformément à l'article L.225-102 du code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir une perte de (€- 39680.28) que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Au compte « Report à Nouveau	(€- 39680.28)

TOTAL	(€- 39680.28)

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU
TITRE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**CONVENTION(S) CONCLUE(S) PAR UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE
SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE OU UNE SOCIETE FILIALE**

En application des dispositions légales, nous vous indiquons les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

- D'une part par l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de capital supérieure à 10 % et ;
- et d'autre part, les filiales dont notre société possède directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Il n'existe aucune convention.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires, sociaux de la Société.

Monsieur Serge BROUANT, président du conseil d'administration et directeur général,
 Activités exercées dans d'autres sociétés :
 Co-gérant de la SARL CB GESTION & CB CONSTRUCTIONS
 Ayant son siège social à GRIMAUD (83310) quartier du Grand pont.

Monsieur Philippe LEFEBVRE, administrateur,
 Activités exercées dans d'autres sociétés :
 Président de la SAS PISCINE ARROSAGE LEFEBVRE, ayant son siège social à SAINT-TROPEZ (83990) quartier Saint Claude.

Monsieur Jean Luc ECK, administrateur,
 Activités exercées dans d'autres sociétés :
 Gérant de la SARL TNTP, ayant son siège social à : Parc d'activité à COGOLIN (83310)

Monsieur Hubert BENJAMIN, Administrateur,
 Activités exercées dans d'autres sociétés :
 PDG de la société ADVACHEM, ayant son siège social à DALHEM en Belgique.

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte :

- de la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances (C.com. art. L. 225-102-1) de notre ou d'une société dont notre société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou d'une société détenant directement ou indirectement plus de la moitié du capital de notre société, et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis ;
- du montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé ;
- les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements et les sommes susceptibles d'être versées à ce titre ;
- les engagements pris en faveur des dirigeants par une autre société du groupe si elle doit fournir une contrepartie à ces engagements, quelle qu'en la nature, financière ou autre.

- M. **Serge BROUANT**, président du conseil d'administration, et directeur général
 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la Société, les sociétés contrôlées et la Société contrôlante : 0 €
 - Activités exercées dans d'autres sociétés : 0 €

- M. **Philippe LEFEBVRE**, administrateur,
 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la Société, les sociétés contrôlées et la Société contrôlante : 0 €

- M. **Jean Luc ECK**, administrateur,
 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la Société, les sociétés contrôlées et la Société contrôlante : 0 €

- M. **Hubert BENJAMIN**, administrateur,
 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la Société, les sociétés contrôlées et la Société contrôlante : 0 €

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre conseil quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

Le conseil d'administration

TABLEAU DELAIS DE PAIEMENT

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)				
I - Article D. 441I.-1 ° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu										
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	7					2				
Montant total des factures concernées	13 533	202	1 293			1 495				
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	2.20 %	0.03 %	0.21 %	%	%	0.24 %				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	○ Délais contractuels :						
Montant total des factures exclues				○ Délais légaux : 60						
II - Article D. 441I.-2 ° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu										
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées										
Montant total des factures concernées										
Pourcentage du chiffre d'affaires h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	○ Délais contractuels :						
Montant total des factures exclues				○ Délais légaux : 60						
III - Article D. 441.-II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice										
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	183					302				
Montant total des factures concernées	193 131	442 288	22 685	1 040	46 513	512 526				
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	31.42 %	71.96 %	3.69 %	0.17 %	7.57 %	83.39 %				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	○ Délais contractuels :						
Montant total des factures exclues				○ Délais légaux : 60						
IV - Article D. 441.-II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice										
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées										
Montant total des factures concernées										
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	○ Délais contractuels :						
Montant total des factures exclues				○ Délais légaux : 60						

FAIRWAYS DE BEAUVALLO

Société anonyme au capital de 3 292 898 euros

Siège social: boulevard des Collines GRIMAUD - GRIMAUD (Var)

384904843 RCS FREJUS

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS (en euros)	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	3 292 898	3 292 898	3 292 898	3 292 898	3 292 898
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	540	540	540	540	540
c) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
2. OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 586 424	1 780 489	1 859 711	1 887 452	1 890 729
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements & provisions	270 624	229 936	267 329	327 927	394 574
c) Impôt sur les bénéfices	-	4 706	-	-	-
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôts, participation des salariés due au titre de l'exercice et dotation aux amortissements et provisions	(-39680,28)	(-39774,55)	(-47616,93)	5 127	31 709
f) Résultat distribué	-	-	-	-	-
3. RESULTAT PAR ACTION					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	501,16	417,09	495,05	607,27	730,69
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(-73,48)	(-73,66)	(-88,17)	9,50	58,72
c) Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
4. PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	15	15	15	15	15
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	531 931	556 972	589 884	559 873	559 842
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)	247 484	260 480	277 463	274 355	271 427